

CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

Dossier central

L'essor de l'agriculture biologique dans l'Hérault

Un chemin pour chacun

p. 10

Crises climatiques

p. 6

Le réseau Dephy viticulture

p. 17

n°70
ÉTÉ 2018

L'actualité agricole est aussi sur
www.herault.chambre-agriculture.fr

SOMMAIRE



4 **L'ACTU**
L'œnotourisme, pilier de l'économie de nos territoires

5 *Agriculteur responsable : Saison II*

Tourisme - Offres de service : Réussir un projet agri-œnotouristique avec la Chambre d'agriculture

6 **FOND DE SOLIDARITÉ**
Crises climatiques : le département de l'Hérault sous haute tension

8 **VIE AGRICOLE**
Préserver les terres agricoles : un chantier prioritaire

10 **DOSSIER CENTRAL**
L'essor de l'agriculture biologique dans l'Hérault : un chemin pour chacun





16 INNOVANEWS

Moins de pression pour plus de récolte

Captage du Fenouillet à Vacquières

Des étiquettes de vin en braille

17 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau Dephy viticulture : la Chambre d'agriculture de l'Hérault engagée

18 VIE AGRICOLE

Un protocole signé avec la Fédération des Chasseurs de l'Hérault et la DDTM

21 PORTRAIT D'UN CONSEILLER

Marie Francés : gestion des dossiers PAC

22 VIE DE L'ENTREPRISE

L'entraide en agriculture : est-ce que je sais vraiment ce que c'est ?

23 OFFRES DE FORMATION

Des avancées sont contractualisées par la Chambre d'agriculture depuis ces derniers mois en faveur de l'agriculture de l'Hérault. Préserver le foncier agricole dans le cadre de la révision du SCOT Montpellier Méditerranée Métropole, protéger les cultures des dégâts de gibiers, ce sont deux protocoles d'accord qui ont été signés avec les Présidents de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Fédération des chasseurs de l'Hérault. (Articles à lire dans ce numéro).

Les plans de filières des Etats généraux de l'alimentation se construisent. Les parlementaires à la date de clôture de ce numéro travaillent actuellement à la finalisation du projet de loi. Aussi nous avons souhaité traiter dans notre dossier central, de la feuille de route des Etats généraux de l'alimentation, faire un point de situation sur le développement de l'agriculture biologique dans notre département et vous présenter notre accompagnement avec la nouveauté du point info bio.

La campagne PAC 2018 s'est terminée avec quasiment 1 000 dossiers enregistrés par la Chambre d'agriculture sur Télépac, l'occasion pour nos services de vous rencontrer et d'avoir un échange sur vos attentes et vous conseiller. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que j'irai à votre rencontre à partir du mois de septembre lors des dix réunions traditionnelles «groupes d'actions territoriales» GAT dans votre territoire.

Jérôme Despey
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



Photo © Ingrid Dupuy

L'ŒNOTOURISME, PILIER DE L'ÉCONOMIE DE NOS TERRITOIRES

Telle était la thématique de la table ronde lors de la conférence de presse qui s'est tenue dans les locaux du CIVL (Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France) le vendredi 4 mai 2018. Les Chambres départementales d'agriculture de l'Hérault et de l'Aude et le CIVL ont uni leurs compétences afin d'initier un travail en commun en faveur de l'offre œnotouristique des Territoires du Languedoc.

Selon le propos de Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture « *La viticulture et l'œnotourisme apportent une vitalité aux territoires en matière d'emploi surtout en milieu rural. Notre rôle est d'accompagner sur le terrain les viticulteurs et les structures afin d'apporter des savoir-faire en matière d'accueil des touristes et solidifier les partenariats.* »

Une convention de partenariat est signée reposant sur quatre axes :

- La promotion des vins et des produits agricoles

lors des événementiels.

- L'accompagnement au développement d'une offre agri et œnotouristique compétitive par le conseil individuel, le conseil collectif et la formation, tous assurés par les Chambres d'agriculture et relayés par le CIVL.
- La coordination régionale de l'œnotourisme au travers de l'animation conjointe d'un comité de réflexion stratégique afin de défendre les enjeux de la filière viti-vinicole dans les différentes instances.
- L'analyse de l'offre œnotouristique dans les caveaux à travers un observatoire économique visant à mesurer l'impact de l'œnotourisme sur les territoires.

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34
grillon-gaborit@herault.chambagri.fr

AGRICULTEUR RESPONSABLE

SAISON II

Dans un contexte où la démarche de nombreux agriculteurs en faveur d'une agriculture soucieuse de l'environnement n'est pas toujours visible, la Chambre d'agriculture de l'Hérault déploie depuis l'an dernier des communications positives en valorisant les 1 500 agriculteurs engagés dans des certifications environnementales (TERRAVITIS, GLOBALG.A.P, AB...) et déployant de bonnes pratiques agricoles et environnementales.

Le Conseil départemental de l'Hérault s'associe à cette démarche qui se poursuit par une campagne d'affichage « *Agriculteur et responsable* », dans tout le département, dont vous retrouverez aussi les vidéos sur le site de la Chambre d'agriculture.

Retrouvez toutes nos vidéos : www.herault.chambre-agriculture.fr/videos



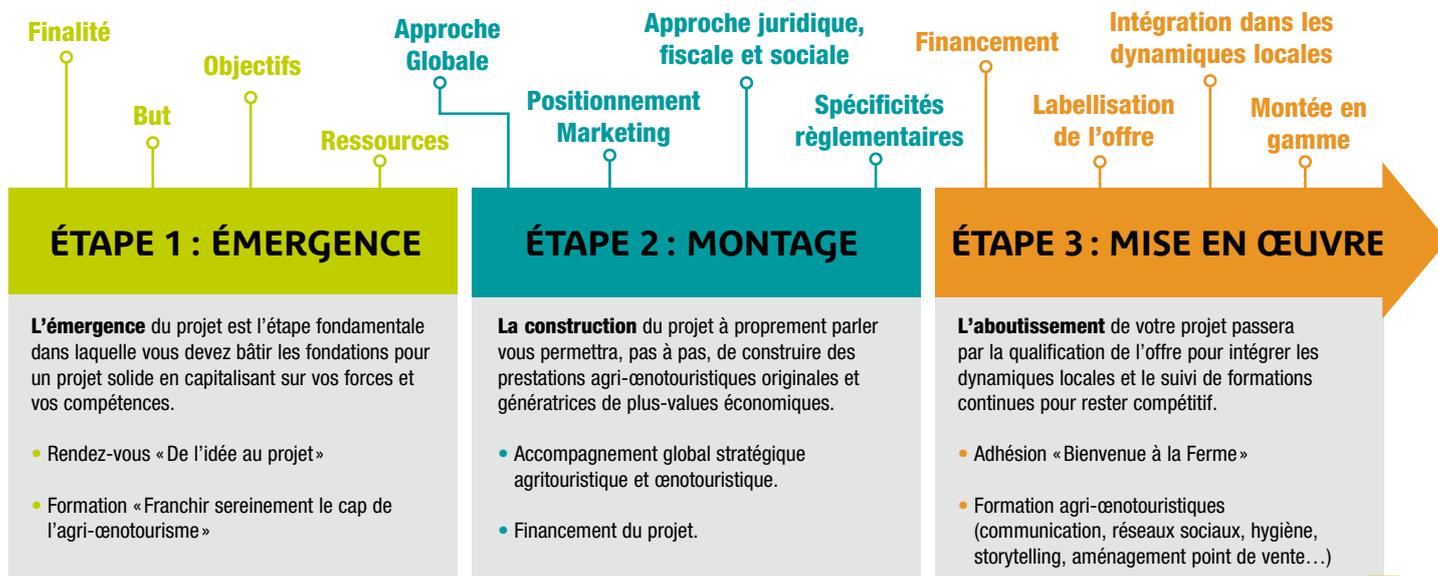
TOURISME - OFFRES DE SERVICE

RÉUSSIR UN PROJET AGRI-ŒNOTOURISTIQUE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'attractivité touristique du département et sa démographie exponentielle constituent des opportunités indéniables pour le développement d'activités agri et œnotouristiques dans les exploi-

tations agricoles. Ces mannes de développement économique nécessitent toutefois une réflexion stratégique systémique pour créer une activité viable et vivable en phase avec le marché et

les attentes des touristes et consommateurs. La Chambre d'agriculture de l'Hérault vous accompagne ainsi à chaque étape de votre projet.



Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
 (Enotourisme : Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34 - grillon-gaborit@herault.chambagri.fr
 Agritourisme : Virginie Fernandez au 06 18 36 83 06 - fernandez@herault.chambagri.fr



CRISES CLIMATIQUES

LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT SOUS HAUTE TENSION

Notre département n'en finit plus avec les intempéries climatiques. Depuis 2011, hormis l'année 2013, nous avons connu au moins un événement par an, avec pour l'année 2016 et 2017, la grêle sur le Pic Saint Loup et l'Est de Montpellier en 2016. Des pluies torrentielles sur quatre communes du Pic Saint Loup en novembre 2017, un gel de printemps généralisé sur l'ensemble du département avec une sécheresse d'un retour de plus de 45 ans sur cette deuxième partie de l'année 2017. L'année 2018 a aussi commencé fort puisque inondations, gel et neige sont venus impacter considérablement nos productions (notamment horticulture et maraîchage)...

UNE ÉCONOMIE AGRICOLE MISE À MAL

Cette succession d'intempéries est venue grever le potentiel de production et impacter durablement la viabilité économique des exploitations. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : perte de 80 millions d'euros de chiffre d'affaire viticole pour la campagne 2017 lié à la perte de récolte due au gel et à la sécheresse avec 100% des communes touchées.

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE VIA UN FONDS FINANCIER AU PROFIT DES AGRICULTEURS

Le dispositif des calamités agricoles n'étant plus opérant pour les pertes de récolte en grandes cultures et viticulture respectivement depuis 2009 et 2011, les collectivités s'étaient mobilisées pour exprimer leur solidarité en 2016. La Communauté de Communes du Grand pic Saint

Loup est ainsi venue soutenir le cru Pic Saint Loup, le Département et la Métropole quant à eux ont mis en place en coordination avec votre Chambre d'agriculture, via un fonds de solidarité géré au niveau consulaire, une aide à la taille (pour le gel) et une aide à la prise en charge des surcoûts de vinification pour les coopératives et les vignerons indépendants, outre une aide sur les filets paragrêle. Au total, c'est 400 000€ dont



Gel sur vigne.



Dégâts de neige 2018. Photo © GRARD

l'Etat et les mesures d'accompagnement immédiates des banques et des assureurs.

Cette année encore, pour répondre au désarroi résultant du gel et de la sécheresse 2017, le Département s'engage très fortement à hauteur de 2 millions d'euros pour accompagner l'agriculture départementale. Cet accompagnement se fera par l'intermédiaire d'un nouveau fonds de solidarité géré par la Chambre d'agriculture.

Deux dispositifs votés à la session du 12 mars 2018 sont adossés à ce fonds :

- **Le soutien aux éleveurs** (aide au transport de fourrage en cours d'instruction) financé par le Conseil départemental
- **Le soutien aux entreprises viticoles** (aide aux surcoûts de vinification en cours d'instruction) financé par le Conseil départemental et les collectivités.

En complément la filière arboricole peut activer la mesure investissement dans des filets paragrêle cofinancée par la Région et le Conseil départemental.

Une mesure complémentaire est à l'étude pour la filière maraîchage pour le soutien au renouvellement des serres.

Enfin la Région Occitanie a mobilisé à nouveau début 2018 son dispositif d'avance remboursable pour les entreprises viticoles.

UNE OFFRE ASSURANTIELLE À DÉVELOPPER POUR SÉCURISER NOS EXPLOITATIONS

On le voit donc, l'Hérault paie un lourd tribut au changement climatique.

Cette situation doit nous obliger à penser l'avenir pour sécuriser

nos risques économiques résultant notamment des crises climatiques. L'assurance multirisques-climatiques est une des réponses à ces nouveaux enjeux. Il convient de la saisir.

Sécuriser les exploitations grâce à l'assurance multirisques-climatiques



Dégâts de gel. Photo © DDTM34

TÉMOIGNAGE DE JEAN PAUL CHAUCHON

Président de la Cave coopérative les Vignerons du Bérange (Vendargues)

«Alors que la grêle de 2016 a provoqué une récolte à 47 000 hl contre 65 000 hl habituellement, j'adresse un grand merci au fonds de solidarité sans lequel la cave aurait vécu une période de perturbations financières.

Le fond de solidarité* alimenté par les collectivités territoriales et administré par la Chambre d'agriculture nous a octroyé un montant de près de 106 000€ qui ont été intégralement attribués aux frais de vinification. Nos coopérateurs bénéficient ainsi d'une compensation de 2.5€/hl.

L'attribution d'un prêt à taux zéro par La Région Occitanie nous permet de compenser la perte de trésorerie étant donné que cette année encore la récolte fut de 46 000 hl. liés à la sécheresse cette fois-ci.»

TÉMOIGNAGE DE RÉGIS VALENTIN

Vigneron en cave particulière, Château de Lancyre (Valflaunès) et Président du Syndicat de cru Pic Saint Loup

«L'élan de solidarité a été très fort suite à cet épisode de grêle de 2016. Une solidarité locale par une cuvée solidaire en AOC Languedoc et l'enveloppe financière du fonds de solidarité* pour différents surplus de charge : une aide au surcoût de la taille octroyée par le Conseil Départemental et une aide au surcoût de vinification calculée sur les minimis (NDA : Aides de minimis dans le secteur de la production primaire agricole) de commercialisation. L'assurance (NDA : multirisques-climatiques) quant à elle, a permis de prendre en charge la continuité des salaires et d'éviter le chômage technique pour nos salariés permanents. Si les aides ont facilité le passage de ce cap difficile, la perte économique n'est pas compensée pour autant quand on réalise une récolte cinq fois inférieure à une année normale. Les effets commerciaux se ressentent aujourd'hui surtout par manque de stock.»

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault - Renaud Lachenal au 06 27 63 28 00 - lachenal@herault.chambagri.fr

* Conseil départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole et Communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup pour le secteur concerné.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

UN CHANTIER PRIORITAIRE

En trente ans, le département a perdu près de 30 000 ha de surface agricole utile. La Chambre d'agriculture veut s'impliquer pour inciter, repérer et soutenir les mesures agricoles capables de préserver ces espaces.

Réunie en session le 12 mars dernier, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a mis en avant l'une de ses priorités : les enjeux fonciers dans l'Hérault. Il est vrai que le constat est cruel. Dans le département, 7 229 ha ont été artificialisés entre 1999 et 2011, dont 44 % de terres à forte potentialité agronomique. En trente ans c'est 29 000 ha de surface agricole utile qui ont disparu, soit l'équivalent de 52 places de parking par heure !

Céline Brossard, chef du pôle Agro-environnement-Territoire de la Chambre d'agriculture, le reconnaît aisément : *« Depuis longtemps, on parle de gestion économe de l'espace agricole, mais avec peu d'avancées. L'État s'en préoccupe réellement depuis 2010 »*. De plus, *« par le biais d'une médiatisation croissante, le grand public est de plus en plus sensibilisé à la préservation des espaces naturels et agricoles. »*

En 2018, la Chambre d'agriculture de l'Hérault se positionne donc clairement. D'abord sur les documents d'urbanisme en demandant la préservation des terres. Priorité étant donnée à celles à fort potentiel agronomique et irrigables. Elle souhaite également une implication politique renforcée dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme (PLU). Tout comme le durcissement des avis sur le PLU, comme cela

s'est amorcé depuis 2013. *« C'est la volonté du président, Jérôme Despey, ajoute Céline Brossard. On sera vigilant sur les projets d'expansion des communes. En veillant à protéger à long terme les terres à forte qualité agricole. »*

DES LOIS POUR FAVORISER LA DÉFENSE DES ESPACES AGRICOLES

Cette préoccupation a émergé à l'échelon national avec l'instauration de la loi SRU en 2000. Consacrée à la solidarité et au renouvellement urbain, elle introduit, entre autres, la notion de gestion économe de l'espace et vise un développement équilibré entre urbanisation et agriculture. D'autres outils vont ensuite être mis en place. Ainsi,

dans la Loi « Grenelle » vise à définir des objectifs de consommation économe de l'espace.

En 2011, le rôle des Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA aujourd'hui CDPENAF) devient prépondérant. Elles sont consultées pour les plans locaux d'urbanisme et les SCoT.

S'y ajoutera en 2014 la loi Alur d'accès au logement. Elle tend à favoriser la densification dans les documents d'urbanisme. Quant à la loi LAAF (d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt), elle incite à améliorer la prise en compte de l'agriculture dans ces documents d'urbanisme.

Veiller à protéger à long terme les terres à forte qualité agricole

DES ACTIONS LOCALES DANS LE SILLAGE DU DISPOSITIF EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

Plus localement, des brochures et autres outils de sensibilisation ont été distribués aux élus locaux. Deux réunions se sont tenues en 2017 et 2018 en préfecture autour de la préservation du foncier agricole.

Mais le gros dossier d'actualité reste le dispositif Eviter-Réduire-Compenser (ERC) appliqué à l'agriculture depuis 2016. Dans ce cadre, un décret demande une évaluation financière de l'impact d'un projet d'aménagement sur l'économie des filières agricoles et un chiffrage des compensations à mettre en œuvre. « On va s'impliquer dans le dispositif mais on sera vigilants. »

L'enjeu pour la Chambre d'agriculture est de réduire l'impact lors de la révision des PLU. Mais aussi d'inciter, de repérer et de soutenir les mesures agricoles capables de préserver ces espaces sur le long terme.

Car il y a aussi des dommages collatéraux pour les agriculteurs qui restent. Notamment la coha-

bitation avec des urbains qui peut engendrer des incompréhensions.

« On défend l'intérêt général, pas les intérêts particuliers, résume Jérôme Despey. L'intérêt du propriétaire est légitime, mais nous sommes là pour défendre l'agriculture. On développe des actions concrètes : reconquête des friches, installation d'agriculteurs. »



Photo © Claude Cerdon

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Céline Brossard au 06 03 95 13 39
brossard@herault.chambagri.fr

LA RÉVISION DU SCOT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE : UN CAS D'ÉCOLE

Alors que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) devait être adopté, les garanties de préservation des espaces agricoles et naturels n'étaient pas suffisamment prises en compte. Aussi, le Président de la Métropole, Philippe Saurel a souhaité inclure des mesures préconisées par la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture témoigne : « le protocole d'accord est un cas d'école local, voire national et il doit servir d'exemple pour d'autres SCoT. Nous sommes parvenus à trouver un équilibre entre l'urbanisation, le développement économique et l'agriculture. L'objectif prioritaire est de préserver le potentiel productif des agriculteurs (700 exploitations sur le territoire dont 470 professionnelles), mais aussi de s'adapter au changement climatique, de répondre aux aspirations de nos concitoyens pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de développer des circuits d'approvisionnement de proximité. »

Philippe Saurel, Président de Montpellier
Méditerranée Métropole et Jérôme Despey,
Président de la Chambre d'agriculture Hérault



AGENDA



Save the date TECHNIDAY Melon

Premiers résultats des essais
variétaux 2018 :

- Visite au champ
 - Présentation des fruits
- Jeudi 12 juillet 2018 de 9h à
12h à SudExpé

SUDEXPÉ

Contact à Sudexpé
Lucille Guigal-Merle au 04 67 71 55 00
SUDEXPE - Mas de Carrière
34590 MARSILLARGUES
sudexpe@sudexpe.net
www.sudexpe.net

Fêtes de terroir

- La Cèbe de Lézignan - Foire
à l'oignon doux - Samedi
7 juillet à partir de 16h à
Lézignan la Cèbe
- Nuit de la Clairette d'Adissan
Jeudi 19 juillet à partir de
18h à Adissan

On vous attend pour fêter en musique les 10 ans des MPP

Samedi 30 juin de 10h30
à 22h00 Sur l'Esplanade à
Montpellier. Au programme,
assiettes et vins de producteurs,
concerts et bonne humeur !
Retrouvez-nous sur Facebook :

Rendez-vous fermiers



Marchés des
Producteurs de Pays

Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34
grillon-gaborit@herault.chambagri.fr

L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

DANS L'HÉRAULT

UN CHEMIN POUR CHACUN

Photo © Chambre d'Agriculture Hérault

Si les Etats Généraux de l'alimentation (EGA) ont pointé la priorité suivante : « Permettre aux agriculteurs de vendre à un prix qui assure de vivre dignement », il en est d'autres moins médiatisées qui consistent à « accompagner la transformation des modèles de production afin qu'ils répondent davantage aux attentes et aux besoins des acheteurs et de permettre aux exploitations d'être compétitives. »

Aussi, les EGA ont fait émerger 25 filières structurées au sein de l'agriculture française et ont permis d'aboutir à des plans de filières cohérents et établir des choix stratégiques à long terme pour la profession agricole. Des objectifs ont été fixés par filière avec des perspectives précises en innovation ou en agriculture biologique par exemple.

LA FEUILLE DE ROUTE

DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Les plans de filières annoncent l'orientation d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement par des certifications environnementales et par une prise en compte particulière de l'agriculture biologique.

Aussi, on sait que pour la viticulture, l'objectif est d'atteindre 50% d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) en 2025. Pour les fruits et légumes, les producteurs estiment que d'ici 5 ans, soit en 2023, 50% des achats effectués en fruits et légumes (en chiffre d'affaire) seront issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Autres exemple, la filière ovine souhaite doubler sa production de viande biologique (5% à 11%) et de viande sous Label rouge ou IGP (15% à 30%).

L'AGRICULTURE EN TRANSITION

La Chambre d'agriculture partage les ambitions des plans de filières nationaux qui consistent à :

1. Faire évoluer les pratiques y compris en agriculture biologique.

Exemple : en viticulture, s'adapter au plan national de biocontrôle pour développer les solutions alternatives aux produits phytosanitaires.

2. Réaliser des investissements innovants et développer les pulvérisations intelligentes et confinées pour que deux tiers du parc de



Chèvre du Rove. Photo © Chambres d'agriculture

pulvérisateurs peu performants soient renouvelés d'ici cinq ans.

3. Assurer la recherche et développement (R&D) en amplifiant les travaux de recherche appli-

quée pour lever les freins techniques, optimiser les itinéraires technico-économiques et renforcer l'innovation variétale.

4. Favoriser la commercialisation des produits labellisés sous signes officiels de qualité.

5. Accompagner les projets alimentaires de territoire et les circuits de proximité

6. Augmenter les adaptations pour parvenir aux cahiers des charges nécessaires à l'obtention de certifications environnementales.

La Chambre d'agriculture a pour mission d'assurer la pérennité des exploitations sur la triple performance : économique, sociétale et environnementale.

*En viticulture,
l'objectif est d'atteindre
50% d'exploitations
certifiées HVE*

Aussi, il lui appartient d'accompagner les exploitants à franchir cette transition : l'information, la formation et l'accompagnement

collectif et/ou individuel pour que les exploitants réussissent à prendre le virage.

PRODUIRE BIO

À TOUT PRIX?



Photo © Laure Tézenas Du Montcel



BON A SAVOIR

Quelques principes de bases réglementaires de l'agriculture biologique

- Ne pas utiliser d'intrant de synthèse, seulement des substances actives d'origine naturelle.
- Refuser les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les irradiations.
- Préserver la vie des sols et notamment l'activité microbienne indispensable au bon équilibre agronomique.
- Favoriser la diversité par l'alternance des cultures ou par l'utilisation de races locales ou de variétés rustiques.
- Respecter les animaux d'élevage en leur offrant des conditions de vie décentes et en les alimentant selon leur régime naturel.

Tous les signes de l'agriculture biologique sont au vert : la consommation des produits issus de l'agriculture biologique connaît une progression annuelle à deux chiffres et atteint 8 Mds. d'€ de chiffre d'affaire pour 2017 en France. Les producteurs tentent de la satisfaire. Toutes les filières progressent dans le bio avec trois filières dominantes : fruits et légumes, viticulture et grandes cultures.

Toutefois, produire en bio n'est pas simple techniquement et nécessite des changements importants de pratiques. Il est essentiel pour les producteurs d'appréhender ce temps d'adaptation.

LE BIO, UN MARCHÉ PORTEUR : L'OCCITANIE ET L'HÉRAULT EN TÊTE DE FILE

Les départements de l'ex. Languedoc-Roussillon figurent parmi les premiers consommateurs de France de produits issus de l'agriculture biologique (en 2017, la consommation par habitant en valeur y est plus élevée que la moyenne nationale). Les consommateurs régionaux se tournent également de manière privilégiée

vers les circuits courts et notamment la vente directe qui représente plus de 20 % de la vente des produits issus de l'agriculture biologique, et qui nous distingue d'autres régions françaises. Il convient de noter l'existence d'un réseau de distribution dense de plus de 200 structures, parmi lesquelles environ 80 grossistes et intermédiaires, et plus de 120 distributeurs de détails (magasins spécialisés et paniers bio, magasins de producteurs, grande distribution...).

COMMENT S'ADAPTE L'OFFRE À CE MARCHÉ GRANDISSANT ?

En Occitanie, plus de 8 000 producteurs sont labellisés AB, ce qui en fait la première région de France et qui a enregistré une augmentation de 13% l'an dernier. En dix ans, le nombre de producteurs a plus que triplé dans l'Hérault pour un chiffre qui approche en 2016 les 800 exploitations engagées en agriculture biologique. La surface cultivée en bio y représente 11.7 % de la surface agricole utile soit plus de 20 000 ha dont 11 300 ha sont utilisées pour l'élevage (pâtures et cultures fourragères) et 6 500 ha en 2016 pour la vigne (source Agreste). L'engagement en agriculture biologique dans l'Hérault est toujours plus intense et représente en 2017, 125 nouveaux producteurs dont plus de la moitié en viticulture (chiffres Interbio Occitanie).

POURQUOI LES FILIÈRES SONT-ELLES ATTIRÉES PAR L'AB ?

La viticulture héraultaise a multiplié par trois ses surfaces certifiées AB en 5 ans

Cette vague de conversion s'explique principalement par la volonté de se différencier sur le marché et de répondre à une demande en forte croissance de vins biologiques.



800

exploitations engagées
en agriculture
biologique dans
l'Hérault en 2016

11,7

% de la surface
agricole utile est
cultivée en bio

125

nouveaux producteurs
bio dans l'Hérault
en 2017

Attirés par ce marché porteur, beaucoup des vigneron·nes qui avaient des pratiques proches de la bio ou une sensibilité à l'environnement ont franchi le pas et ont engagé une conversion. Les principales motivations de ces viticulteurs qui se

convertissent sont les suivantes : la protection de leur santé, le respect de l'environnement et la protection de la ressource en eau, ou encore les incitations à la baisse d'utilisation des produits phytosanitaires, notamment

au travers de la mise en œuvre des MAEC (plan Ecophyto 2) et l'interdiction de plus en plus accrue de produits phytosanitaires.



TÉMOIGNAGE DE LUDOVIC LAUGÉ

Vigneron en cave particulière depuis plus de vingt ans à Aigne

« Passer en bio, nous y pensons depuis plusieurs années. Nous avons commencé à modifier nos pratiques depuis 5/6 ans déjà en utilisant la matière organique.

Il faut plus de vigilance et plus de travail si on veut garder les mêmes rendements qu'en conventionnel.

La question que nous nous posons est sur la stabilité du marché et le frein est administratif avant tout. Côté réglementaire, il faut s'astreindre à justifier de tout. Maintenant, nous sommes prêts à sauter le pas ! »



Ludovic Laugé. Photo © Chambre d'agriculture Hérault



TÉMOIGNAGE DE MARIE NOËLLE TOURNÈS

Le clos des Combals

Lors de la nouvelle formation conversion en AB

« Je suis issue du milieu médico-social et lorsque j'ai souhaité devenir viticultrice avec mon beau père qui travaille depuis toujours en conventionnel, je lui ai fait part de mon intention de cultiver en agriculture biologique.

Je me suis installée indépendamment sur 5 ha pour commencer. L'itinéraire technique en bio est lourd surtout pour nous qui sommes envahis par les herbes. Il faut se réapproprier la terre, faire des observations et savoir se servir d'outils comme performance vigne par exemple.

La formation suivie sur deux jours permet de se rassurer. Ce que je retiens d'important, c'est de tenir un calendrier car il ne faut pas s'y perdre.



Marie Noëlle Tournès.

Photo © Chambre d'agriculture Hérault



TOUTES LES FILIÈRES

EN MARCHÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DU BIO

FACE À UNE CROISSANCE
DE LA CONSOMMATION TRÈS
SOUTENUE, LES CIRCUITS
D'APPROVISIONNEMENT
S'ORGANISENT POUR Y RÉPONDRE

- **Les organisations de producteurs de l'Hérault développent depuis plusieurs années une production en AB :** sur le territoire de l'Étang de l'Or, la pomme Juliet®, cultivée uniquement en bio, est déjà bien présente. En s'appuyant sur d'autres variétés aux caractéristiques naturelles propices, à partir du socle de la démarche Vergers Ecoresponsables, le segment du bio se développe avec des projets de plantations dédiées. Ce sera par exemple un axe fort du développement de la variété Story®-Inored. Des structures légumières héraultaises spécialisées (melon, carotte,...) ont mis en place un atelier bio : ainsi l'entreprise Force Sud de St Thibéry s'affiche comme la première organisation de producteurs de melon Bio en France.
- Du fait de rotations avec les céréales et autres grandes cultures, la conversion des cultures légumières vient conforter un développement du bio sur toute une gamme de grandes cultures, destinées à la consommation ou à la production de semences.
- **L'élevage biologique valorise l'herbe et l'utilisation de surfaces de parcours naturels.** Une gestion optimale des ressources disponibles

permet de garantir l'autonomie alimentaire des troupeaux, nécessaire à la durabilité des exploitations. Le développement de la bio en élevage passe par la recherche de nouveaux débouchés en circuit court qu'il faut organiser et valoriser.

- **Le circuit du semi-gros se développe,** avec des initiatives telles la création du Carreau Bio du MIN de Montpellier en décembre 2017 (article dans Chambre Info N°69, P6)
- L'approvisionnement en bio de la restauration collective est facilité par la plateforme AgriLocal34. Aujourd'hui, 30 % des producteurs en fruits et légumes référencés dans AgriLocal34, sont en bio. Si vous souhaitez vous faire référencer comme fournisseur Bio auprès de la restauration collective.

Certaines filières produisent de nos jours en quasi 100% bio. C'est le cas par exemple des plantes aromatiques et médicinales impulsé dans notre région notamment par l'entreprise « Arcadie » qui a développé depuis plusieurs années des filières labellisées BIOPARTENAIRE.

Pour ce qui est du maraîchage, la quasi-totalité des projets d'installation identifiés en 2017 par le Point Accueil Installation sont en agriculture biologique et sur de la vente directe.

CONCLUSION

Développer l'agriculture biologique, la majorité des acteurs y sont favorables. Pour l'exploitant agricole, la conversion tout ou partie à l'agriculture biologique peut être un levier économique. D'autres leviers sont, au même titre que l'agriculture biologique, plébiscités par les consommateurs : la qualité des productions, les circuits de proximité, les certifications environnementales (fortement reconnues à l'international) qui permettent eux-aussi la valorisation de leur production.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Emma Carrot au 06 31 03 02 99 - emma.carrot@herault.chambagri.fr

Photo © Laure Tézénas Du Montcel

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AIDE À LA CONVERSION DE DIFFÉRENTES MANIÈRES

- Par un accompagnement ponctuel «*TechniBio*» répondant à l'ensemble des questions administratives posées par la conversion (spectre réglementaire, dossier et engagement, aides). Lors du rendez-vous, un diagnostic rapide permet d'identifier les changements majeurs à réaliser pour le passage en AB 80€ ht à la charge de l'agriculteur.
- Par un diagnostic «*Pass Expertise Bio*» permettant d'étudier les volets techniques, commerciaux et économiques afin d'optimiser votre conversion vers l'agriculture biologique. Jusqu'à 1500€ HT pour trois jours de diagnostic, 80% du montant HT pris en charge par La Région sur dossier.
- Par une **formation** adaptée pour chaque filière
 - «Conversion et conduite d'un vignoble en agriculture biologique» dispensée par la conseillère viticole en AB Emma Carrot sur deux jours abordant des points administratifs (dossier de conversion, préparation des contrôles) et techniques (travail du sol et maîtrise des maladies).
 - Spécialisées par cultures : les étapes de la conversion, les changements sur l'exploitation, les aides, les points forts et points faibles.

(Possibilité pour les exploitants de faire passer le coût de la formation sur les fonds VIVEA).

DES GUIDES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT ET SES PARTENAIRES ET DES PRODUCTIONS DE REFERENCE

1. Le Guide des Vignobles : pour la majorité des maladies et des ravageurs, des préconisations pour l'AB sont proposées tout au long de la campagne. Le guide est remis aux abonnés à Performance vigne.
2. Le Guide SudArbo® propose un calendrier technique bio pour neuf espèces fruitières : abricotier, pêcher, cerisier, pommier, poirier, amandier, châtaignier et figuier. Le guide est remis à l'issue d'une formation, aux abonnés Performance fruits et légumes on le trouve dans les caves coopérative.
3. Guide technique «Grandes cultures biologiques : les clés de la réussite», réalisé par le réseau agriculture biologique des Chambres d'agricultures (téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Hérault).
4. Mise au point de solutions techniques en AB par la station d'expérimentation SudExpé partenaire de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : près de 6 ha de vergers expérimentaux en AB, pommier, pêcher, abricotier, grenadier, kaki, olivier (en partenariat avec l'AFIDOL), itinéraire cultural bio en melon, asperge, patate douce...
Informations sur les sites sudexpet.net et serfel.fr
5. En viticulture, la plupart des actions de recherche appliquée travaillées sont transférables aux exploitations en AB. Les actions phares actuelles portent sur l'entretien du sol dans un contexte de changement climatique et de réduction des coûts (gasoil et temps), les variétés résistantes aux maladies cryptogamiques, la détermination des facteurs influençant les baisses de rendement et le dépérissement des vignes... Les essais sont mis en place chez des vignerons dans des contextes réels de production et toujours en partenariat avec d'autres organismes.
Informations sur le site de la Chambre d'agriculture Occitanie / productions et techniques / agriculture biologique.

NOUVEAU EN 2018

Point info Bio : toutes filières de la Chambre d'agriculture

Renseigne sur les projets de conversion ou d'installation en agriculture biologique, informe sur les réglementations et les aides en vigueur et sur toutes demandes administratives.

Contact à la Chambre d'agriculture
de l'Hérault

Point info Bio au 04 67 20 88 36
infobio@herault.chambagri.fr



Photo © Laure Tézenas Du Montcel

MOINS DE PRESSION POUR PLUS DE RÉCOLTE

ZEN@TERRA : MICHELIN DOPE LE POTENTIEL DE VOS PNEUS !

Côté manufacturier, Hervé Le Gavrian, directeur de la ligne des produits agricoles chez Michelin, montre l'intérêt d'adapter la pression des pneus en fonction du travail à effectuer. D'ici la fin 2018, des packs complets baptisés Zen@Terra seront commercialisés. De quoi réduire la pression des pneus pour augmenter les rendements quelles que soient les machines. Il combine respect du sol, meilleure productivité et réduction des coûts d'exploitation. L'équation proposée par Michelin est simple : « *Moins de pression pour plus de*

récolte ». La carcasse du pneu Ultraflex supporte une amplitude de pression variant de 0,8 bar (au champ) à 4 bars (sur route), sans compromettre la durée de vie de la roue.

UN PNEU DEUX EN UN ASSOCIÉ À UN SYSTÈME DE TÉLÉGONFLAGE

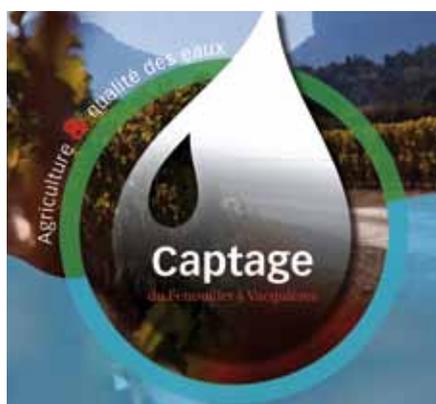
En novembre 2017 à l'Agritechnica, la marque a lancé Zen@terra : une solution combinant des pneus, une installation de télégonflage et un dispositif de pilotage automatique de la pression installé sur le tableau de bord du tracteur. L'agriculteur modifie la pression de gonflage



Moulage Michelin

tout en travaillant. Le système est simple et entièrement automatique : l'opérateur indique la valeur de gonflage souhaitée et le système l'adapte aussitôt.

CAPTAGE DU FENOUILLET À VACQUIÈRES



VINGT ANS D'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Depuis 1997, la Chambre d'agriculture de l'Hérault accompagne les agriculteurs de la commune de Vacquières, dont le captage en eau potable présentait des traces de certains herbicides. La Chambre aide les exploitants à mieux prendre en compte l'environnement et à faire évoluer leurs pratiques, notamment sur la question de l'entretien du sol.

LA RECONQUÊTE QUALITATIVE DE L'EAU

Une plaquette a été élaborée et retrace les vingt ans de mise en place de cette démarche vertueuse. Elle détaille les actions innovantes réalisées sur ce territoire, l'implication forte des acteurs locaux, et explique les facteurs de réussite de la reconquête durable de la qualité de l'eau d'un captage en eau potable.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault - Séverine Hénin au 04 67 20 88 84 - henin@herault.chambagri.fr - www.captivantcaptage.fr

DES ÉTIQUETTES DE VIN EN BRAILLE

C'est seulement la deuxième fois en France qu'un vigneron élabore une étiquette en braille. En travaillant main dans la main avec son imprimeur et après un an de recherche et développement, M. Mazas, les Caves Belle Dame, vigneron en Muscat de Mireval, est parvenu à des impressions qui le satisfont pleinement. Le choix a été fait d'inscrire en écriture braille les informations suivantes : « *Domaine Belle Dame, Mireval,*

Muscat doux ». L'important est d'informer le malvoyant « *d'où ça provient et quel cépage* ». Si l'investissement de départ est de 150€ pour les clichés/modèle, ceux-ci sont réutilisables d'une année sur l'autre.

Les Caves Belle Dame ont également reçu cette année la médaille d'or du Concours mondial Féminal 2018 pour leur Muscat du millésime 2017.



Photo © Caves Belle Dame

LE RESEAU DEPHY VITICULTURE

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT ENGAGÉE

UN RÉSEAU IMPLIQUÉ

La réduction des produits phytosanitaires, constitue une action phare du plan Ecophyto. Il vise à réduire l'utilisation des pesticides de 50% à l'horizon 2025, tout en maintenant une agriculture économiquement performante. En 2016, le réseau a été consolidé et élargi, un nouveau groupe a vu le jour sur l'Est montpelliérais.

LE RÉSEAU DEPHY EST-MONTPELLIÉRAIS

C'est 12 exploitations aux profils variés (agriculteurs en conventionnel ou bio, coopérateurs, caves particulières, exploitations de lycées agricoles). Ce réseau pilote, le deuxième après la basse vallée de l'Hérault, permet de Démontrer Expérimenter Produire des références sur de systèmes économes en produits phytosanitaires.

LE REGARD DE L'INGÉNIEUR RÉSEAU ES- MONTPELLIÉRAIS

Stéphanie Gentès, Conseillère viticole Advah à la Chambre d'agriculture de l'Hérault expose le point de vue des exploitants du réseau Dephy : « Soucieux de l'impact de leurs pratiques phytosanitaires sur la santé et l'environnement, les exploitations du réseau désirent échanger, partager, confronter leurs expériences avec les autres membres du groupe mais aussi plus largement avec la profession.

L'arrêt des herbicides est un enjeu fort qu'ils ont choisi de travailler. Des alternatives existent, l'enherbement en fait partie mais les conséquences agronomiques (vigueur, rendements), organisationnelles et économiques sont importantes. Le projet du groupe consiste à réfléchir, tester et développer collectivement cette technique tout en tenant compte de son impact ».

571

fermes pilotes en France

49

ingénieurs réseau accompagnateurs

2

groupes actifs à la Chambre d'agriculture Hérault : la Basse vallée de l'Hérault et l'Est Montpelliérais

2

ingénieurs réseau pilotes pour l'Hérault

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Stéphanie Gendaud-Gentès au 06 18 36 83 29 gendaud@herault.chambagri.fr



Réglage de l'intercep. Photo © Prado productions



Photo © Rue 89

UN PROTOCOLE SIGNÉ

AVEC LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT ET LA DDTM



AVANCER SUR LES DÉGÂTS DE SANGLIER

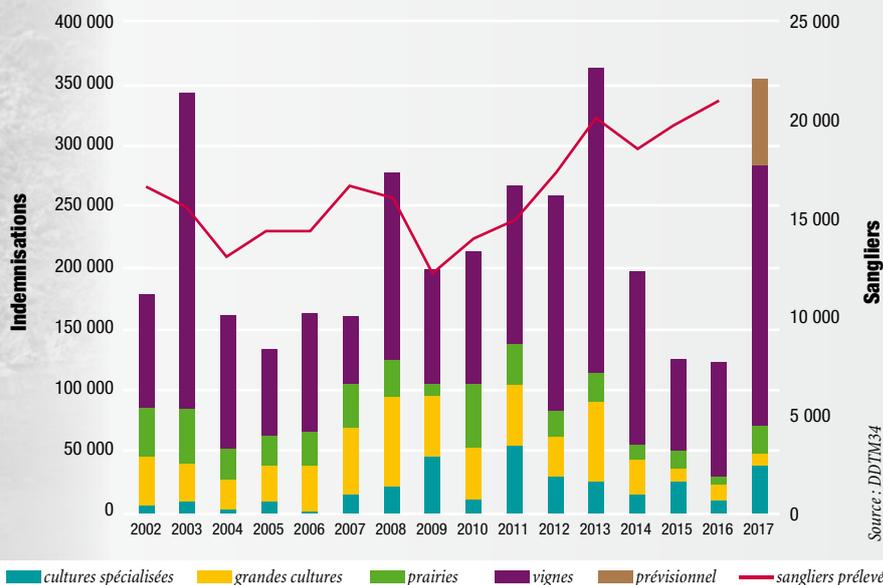
Notre département connaît, comme l'ensemble du sud de la France, une recrudescence sans précédent des dégâts de grands gibiers avec en premier responsable, l'espèce sanglier.

Ainsi, sur les quinze dernières années la population de sangliers n'a cessé d'augmenter pour porter le nombre de prélèvements à plus de 22 000 sangliers par an.

Cette situation est catastrophique pour notre

économie agricole. Les indemnisations sont ainsi passées de 120 000 € à près de 360 000 € par an et ce chiffre est très loin de la réalité de terrain puisque les difficultés pour se faire indemniser et les faibles montants indemnitaires découragent les agriculteurs à déposer des demandes. Devant l'ampleur des dégâts, la profession agricole s'est fortement mobilisée pour mettre en place des solutions permettant de lutter plus efficacement contre les dégâts de sanglier.

Evolution indemnisations et tableau sangliers Hérault





LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AGIT POUR DÉFENDRE SON ÉCONOMIE AGRICOLE

Depuis 2013, sous la présidence de Jérôme Despey, la Chambre d'agriculture s'est très fortement mobilisée auprès des services de l'Etat et des instances départementales de la chasse afin de permettre aux agriculteurs de pouvoir, à côté des battues traditionnelles (indispensables à la baisse des populations de sanglier), être les acteurs de la protection de leur culture.

Cette action continue a permis, le 5 avril dernier, que soit signé un protocole d'accord, visant à :

- Augmenter la pression sur les populations de sangliers en multipliant les mécanismes de défense des cultures
- Pacifier les rapports entre les chasseurs et les agriculteurs qui partagent et défendent un même territoire et la ruralité de notre département.

LES AVANCÉES OBTENUES POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Ainsi, la Chambre d'agriculture a obtenu, dans le cadre de ce protocole des avancées importantes en accord avec les signataires :

- Mobilisation de l'ensemble des outils réglementaires pour augmenter les prélèvements (incitation des Dianes à augmenter la pression de chasse, recours plus important aux régulations administratives par les louvetiers sous le contrôle de l'Etat, objectif partagé de ne pas laisser les populations de sangliers en zone littorale et périurbaine, ...).

TIR D'AFFÛT

Si en 2010 la FDC34 s'opposait à la mise en place du tir d'affût ou de défense des cultures, le protocole signé admet aujourd'hui, la nécessité de généraliser cette possibilité sur l'ensemble du département. **Le tir d'affût est ainsi possible sur l'ensemble du département du 1^{er} juin au 8 septembre sur autorisation préfectorale individuelle, tous les jours et pour tous, du 9 septembre au 31 janvier 2019, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.**

L'objectif est qu'au moins 50 % des chasseurs habilités à ces tirs de défense soient agriculteurs.

CLASSEMENT NUISIBLE

La chasse au sanglier se termine au 28 février, mais les dégâts ne s'arrêtent pas avec la fermeture de la chasse. La Chambre d'agriculture a ainsi obtenu que le mois de mars 2018 soit classé nuisible pour

permettre, sur les vingt communes les plus impactées en terme de dégâts, à tout titulaire d'un permis de chasse, d'être autorisé à procéder à la destruction des sangliers causant des dégâts. Ce classement devra être revu chaque année selon les dégâts déclarés par commune.

CLÔTURES - LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS S'ENGAGE

Si la Chambre d'agriculture ne peut pas accepter que la prévention de dégâts se limite à la mise en place de clôtures électriques sur l'ensemble

du département, leur utilisation a un rôle important sur les secteurs en culture isolée. Mais se clôturer électriquement nécessite un gros travail d'entretien pour leur efficacité et cela n'arrête pas les sangliers en zone à forte population. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture a obtenu que sur les communes dites « noires », la pose et l'entretien des dites clôtures puissent être effectués par la FDC34.

Enfin la question de l'agrainage a été largement débattue et reste un point d'achoppement entre les signataires. Les chasseurs affirmant son utilité pour limiter les dégâts aux cultures, les agriculteurs le considérant comme une action de nourrissage et de fixation des populations sur un territoire de chasse. Afin de pacifier les débats et d'avancer sur cette question, un compromis a

été accepté, visant à déterminer une zone d'expérimentation où l'agrainage serait totale-

ment interdit. Cet objectif doit être mis en place par le futur schéma cynégétique du département qui devra être discuté dès la fin d'année pour être mis en œuvre en 2019.

Ce protocole vise à améliorer les rapports entre chasseurs et agriculteurs sur le terrain. Il a le mérite d'apporter de nombreuses avancées et d'ouvrir des discussions pour élargir les dispositifs d'intervention et de lutte contre la prolifération des sangliers et autres espèces (comme les cervidés, soumis à des plans de chasse).

Augmenter la pression sur les populations de sangliers tout en pacifiant les rapports entre chasseurs et agriculteurs



Cage à sanglier. Photo © eportfolio-rochaisarthur.blogspot.fr



AGENDA

Save the date Groupe d'action territorial

Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et les élus de secteur viendront à votre rencontre pour aborder les problématiques locales.

- *Lundi 17 septembre
GAT élevage à 10h00
au Caylar*
- *En octobre et novembre,
9 autres rendez-vous
territoriaux seront ainsi
programmés sur tout le
département afin de par-
tager avec le plus grand
nombre ces rendez-vous
privilegiés.*

*Une invitation pour le GAT
de votre territoire vous sera
envoyée.*

**Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault**

contact@herault.chambagri.fr

LES OBJECTIFS À VENIR POUR INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES DÉGÂTS DE SANGLIER

La Chambre d'agriculture entend poursuivre ces efforts, dans le dialogue et le partage du territoire dans un intérêt mutuel.

LES CAGES-PIÈGES

Reste la question des dégâts qui ne s'arrêtent pas avec la fermeture de la chasse. Nos instances nationales (APCA, FNSEA et JA) recherchent à faire évoluer la réglementation et permettre aux agriculteurs d'être acteurs de leur défense en leur donnant la possibilité des tirs d'affût sur les mois d'avril et mai, ainsi que celle d'utiliser personnellement les cages piège sur leur exploitation. Enfin, la question des indemnités doivent être réévaluées, notamment en viticulture. Le national y travaille.

UNE APPLICATION SMARTPHONE POUR ÉVALUER LA RÉALITÉ DES DÉGÂTS

A souligner la nécessité impérieuse de déclarer les dégâts afin de pouvoir peser sur les instances de la chasse pour faire évoluer et massifier les communes dites « noires » sur le département qui permettent ensuite l'augmentation des prélèvements tant collectifs qu'individuels. A cet effet, afin d'avoir une meilleure connaissance de la réalité des dégâts, la Chambre d'agriculture de l'Hérault met en place, dès le début d'été, une application Smartphone vous permettant de faire remonter les dégâts que vous subissez sur votre exploitation et de justifier les demandes que nous portons pour sécuriser les productions. Attention, elle ne se substitue pas à la déclaration des dégâts auprès de la Fédération.

La question des dégâts de gibier est un dossier prioritaire pour notre organisme consulaire. Nous continuerons à agir pour obtenir de nouvelles avancées car il nous appartient, dans le respect de tous les acteurs sur ce dossier, de rester ferme et volontaires pour que cette question ne soit plus un frein au développement de notre économie agricole.

**Contact à la Chambre
d'agriculture de l'Hérault**

**Renaud Lachenal au 06 27 63 28 00
lachenal@herault.chambagri.fr**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Communes noires

Ces communes sont définies, comme les zones à risque ayant obtenu les montants d'indemnisation les plus élevés sur les deux dernières années. Sont regardées dans cette perspective, les dix communes ayant eu le plus de dégâts déclarés sur l'année N-1 et l'année N-2. Sont aussi regardées les communes limitrophes à ces points noirs afin d'avoir une logique de territoire et intégrer les communes à enjeu spécifique (élevage et prairie) ou tensions spécifiques. D'où la nécessité absolue de déclarer ses dégâts !

Communes noires pour 2018

Argelliers, Puechabon, Montarnaud, Le Bosc, Saint-Jean-de-la-Blaquière et Montoulieu.

MARIE FRANCÉS

GESTION DES DOSSIERS PAC

Alors que Marie avait effectué des missions, pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sur l'instruction des dossiers PAC en 2009 puis, au sein de l'agence de paiement (ASP) sur le contrôle des dossiers, elle rejoint dès 2010 la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour une mission spécifique de 45 jours/an. Chaque année, elle est attendue avec impatience par l'équipe mise en place pour les déclarations des dossiers PAC (vingt-deux personnes cette année) car elle dispose d'une réelle compétence en la matière.

Issue d'un parcours universitaire et munie d'un master en gestion de l'environnement, elle est à l'aise avec les aides du second pilier de la PAC. Evidemment la première année d'exercice en 2010 n'a pas été facile, c'était la première année où les viticulteurs qui avaient touché des aides de l'OCM viticole devaient faire une déclaration PAC. Non plus en 2016 quand la déclaration dématérialisée est devenue obligatoire et qu'il a fallu créer tous les comptes client sur TelePAC. « *L'expérience fait que c'est gérable aujourd'hui, dit-elle. Au début à la création des dossiers, c'était une période éprouvante pour moi* » Avec un autre collaborateur, ils réalisent 292 dossiers (en 2017) sur la période auprès de 16

caves coopératives de l'Hérault et des permanences définies pour les caves particulières. Si les viticulteurs recommandés par leur cave s'adressent au service de la Chambre d'agriculture pour leur déclaration, c'est que celle-ci devient chaque année un peu plus élaborée : spécificités environnementales et de tracé, bandes tampon, bordures...

Marie est devenue une incontournable de la campagne PAC dans l'Hérault

En fonction de l'éclatement des parcelles du viticulteur, du nombre d'ilots, la déclaration va être plus ou moins difficile et longue. En général, une déclaration prend entre ½ et une heure mais des éléments complémentaires viennent complexifier l'exercice quand il s'agit d'une exploitation en agriculture biologique ou qui contracte une assurance récolte. Si certains essaient de faire leur déclaration seuls, beaucoup en reviennent et sont soulagés qu'un conseiller puisse prendre les choses en main. Même les jeunes considèrent qu'il faut un temps fou pour les tâches administratives avec pro-douane, vitiplantation... Leur vocation, c'est d'être dans les vignes, notamment à la période de la PAC.

Alors que les journées sont astreignantes avec le matériel informatique sous le bras, que les rendez-vous s'enchaînent, Marie est « *rodée* » et satisfaite



Marie Francés

d'exercer une mission pour laquelle le service est fortement apprécié. Au cours de ces huit années, elle a noué des contacts et les relations ont évolué. On lui pose des questions sur les contrôles, on lui demande des conseils...

Marie Francés est devenue une incontournable de la campagne PAC dans l'Hérault.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Jean-Christophe Petit au 06 18 36 81 93
petit@herault.chambagri.fr

L'ENTRAIDE EN AGRICULTURE

EST-CE QUE JE SAIS VRAIMENT CE QUE C'EST ?

Quel agriculteur, quel retraité n'a pas un jour donné un coup de main à son voisin à son successeur. L'entraide fait partie de l'ADN du monde agricole et a été inscrite pour la première fois dans une loi en 1962.

L'ENTRAIDE ENTRE AGRICULTEURS

C'est un échange de services (réciprocité avec équivalence des services rendus) entre agriculteurs.

Il peut s'agir d'un contrat oral ou écrit (écrit obligatoire pour les cultures marines).

L'entraide peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir de manière régulière.

Même si l'entraide est un contrat gratuit, il peut y avoir remboursement de tout ou partie de frais engagés.

Enfin, l'entraide est exonérée de charges sociales. Celui qui travaille reste responsable des accidents survenus à lui-même ou qu'il peut occasionner (vérifier auprès de son assurance qu'elle couvre bien l'entraide).



LE COUP DE MAIN OCCASIONNEL

Il faut respecter toutes les conditions suivantes et cela répond à une situation imprévue, urgente :

- Il est non planifié, non sollicité.
- Il est réalisé par n'importe quelle personne, quelle que soit sa situation.
- Il est de courte durée (ni durable, ni régulier).
- Il est gratuit, désintéressé et doit être exercé sans lien de subordination.

L'ENTRAIDE FAMILIALE, UNE SIMPLE TOLÉRANCE

Aucun texte ne prévoit l'entraide familiale. Cette tolérance est appréciée de manière différente selon les contrôleurs (Inspection du travail, Gendarmerie, Affaires Maritimes, MSA) et selon les situations.

Pour la MSA, il peut y avoir entraide familiale quand quatre conditions sont toutes réunies : il

s'agit d'un coup de main ponctuel (ni durable, ni régulier) – un coup de main rendu par un ascendant, un descendant ou le conjoint de l'agriculteur – un coup de main qui ne doit pas être nécessaire et indispensable à la réalisation de l'activité – sans lien de subordination et de manière désintéressée.

En cas de contrôle, si on ne rentre pas dans l'un de ces trois cas de figure, l'intervenant peut être requalifié (en fonction des situations) en salarié, chef d'exploitation, prestataires de services.

Pour chaque cas, des solutions existent qui vous permettront d'agir en toute sérénité. Le service juridique de la Chambre d'agriculture est spécialisé, gratuit et confidentiel et propose sur rendez-vous, des consultations juridiques aux agriculteurs.

Contact au Service juridique
au 04 67 92 23 54



Le catalogue des formations proposées par la Chambre d'agriculture est consultable en ligne sur herault.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/notre-offre-de-services/formations/trouver-une-formation

Vous pouvez aussi vous le procurer directement dans nos locaux à la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

GESTION & DÉVELOPPEMENT

La comptabilité agricole

Objectifs : Comprendre la comptabilité de mon exploitation et savoir apprécier à leur juste valeur les documents que je reçois.

Public : Exploitants agricoles, salariés agricoles.

Date : les 28 juin, 05 et 12 juillet 2018

Contact : Jennifer Stadler - 04 67 20 88 59

Réussir la commercialisation de mes produits en restauration collective

Objectifs : être capable de répondre à un marché public de la restauration collective

Public : Producteurs de l'Hérault.

Date : le 14 septembre 2018

Contact : Jennifer Stadler - 04 67 20 88 59

ENVIRONNEMENT & VITICULTURE

Intégrer les variétés résistantes dans son encépagement

Objectifs : Comprendre la réglementation et les caractéristiques physiologiques concernant les variétés résistantes.

Public : Viticulteurs et salariés viticoles.

Date : 12 et 19 juillet 2018

Contact : Jennifer Stadler - 04 67 20 88 59

FORÊT

Le sylvopastoralisme

Objectif : Concilier son pâturage avec la gestion de la forêt.

Public : Eleveurs de la région Languedoc Roussillon

Date : Le 24 septembre 2018

Contact : Jennifer Stadler - 04 67 20 88 59

MONTAGNE & ÉLEVAGE

La conduite de chien de troupeau

Objectifs : Acquérir des principes efficaces d'éducation et de dressage de chien pour être capable de diriger son troupeau dans les meilleures conditions.

Public : Eleveurs souhaitant se former et former le chien à la conduite de troupeau.

Date : 26 septembre, 03 et 17 octobre, 20 - 22 et 27 novembre 2018

Contact : Jennifer Stadler - 04 67 20 88 59

Contacts à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

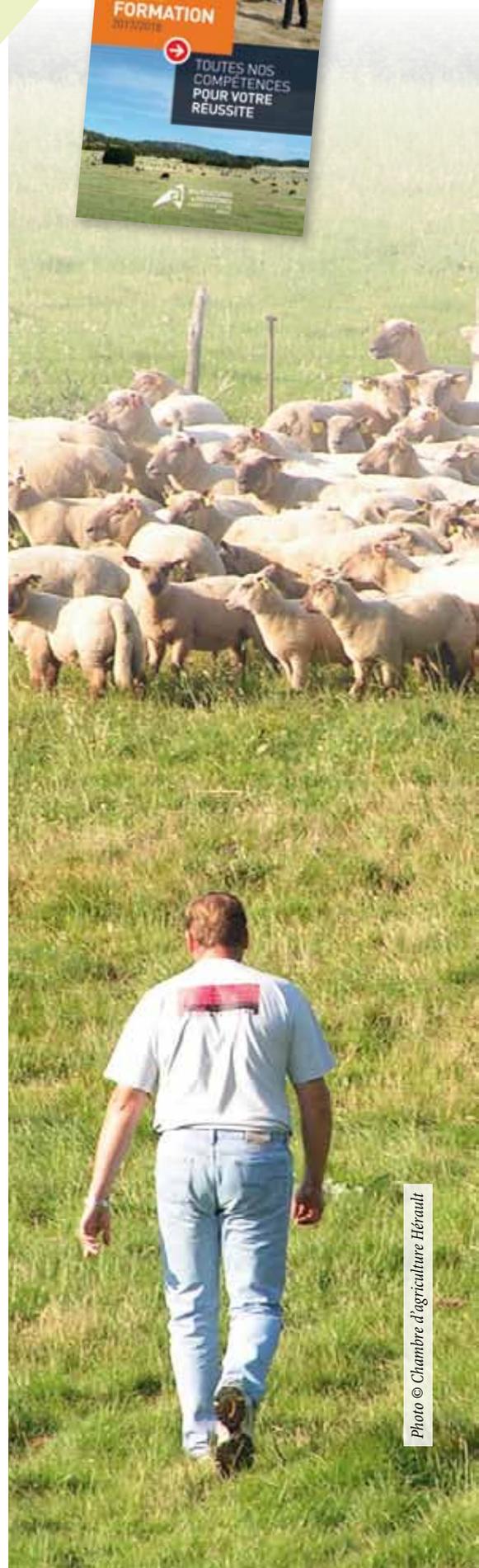
**Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr**

**Jennifer Stadler au 04 67 20 88 59
stadler@herault.chambagri.fr**

**Marie-Pierre Vital au 04 67 20 88 53
vital@herault.chambagri.fr**

**Béatrice Fabre au 04 67 20 88 53 ou 59
beatrice.fabre@herault.chambagri.fr**

**Consultation en ligne du catalogue
www.herault.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/notre-offre-de-services/formations/**



Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



HERAULT.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.

Design : 2018 © B-to-B Design in Montpellier - France
www.btobdesign.com

Photo de couverture : © Lise Carbonne.
Crédits photos : © Luc Bernard, Marc Ginot, Ingrid Dupuy, DDTM34,
GRARD, Maurice Fouilhe, Chambres d'agriculture, Jean-Christophe
Petit, Laure Tèzenas Du Montcel, Rue 89, Caves Belle Dame,
Stéphanie Gentès, Magazine Digitalagri, Alimagri, Claude Cerdon,
eportfolio-rochaisarthur.blogspot.fr, Prado productions.
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur
papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.

